

NICOLAS PETIT

DOCTEUR EN SCIENCES JURIDIQUES
CHARGÉ DE COURS À LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

OLIGOPOLES,
COLLUSION TACITE
ET DROIT COMMUNAUTAIRE
DE LA CONCURRENCE

BRUYLANT
BRUXELLES

L·G·D·J
PARIS

2007

ISBN 978-2-8027-2443-8

D / 2007 / 0023 / 82

**© 2007 Etablissements Emile Bruylant, S.A.
Rue de la Régence 67, 1000 Bruxelles.**

**Tous droits, même de reproduction d'extraits, de reproduction photomécanique ou de
traduction, réservés.**

IMPRIMÉ EN BELGIQUE

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Liste des principales abréviations	v
Plan	vii
Préface	ix
Avant-propos	xv

INTRODUCTION

Introduction	5
PREMIER ACTE	5
<i>Scène première. – Le Commissaire, l'économiste, le juriste</i>	5

TITRE I

ETAT DE LA QUESTION EN ÉCONOMIE ET EN DROIT COMMUNAUTAIRE DE LA CONCURRENCE

CHAPITRE I. – Genèse de la théorie économique de la collusion tacite en oligopole	17
INTRODUCTION	17
SECTION I. – DÉCOUVERTE DE LA COLLUSION TACITE EN OLIGOPOLE : LES TRAVAUX DE CHAMBERLIN	18
SECTION II. – LES ÉCOLES D'HARVARD ET DE CHICAGO : STRUCTURALISTES CONTRE COMPORTEMENTALISTES	22
§1. – <i>L'école d'Harvard – le courant structuraliste</i>	22
§2. – <i>L'école de Chicago – le courant comportementaliste</i>	25
SECTION III. – L'ÉCOLE DE LA «NOUVELLE ÉCONOMIE INDUSTRIELLE» : LA THÉORIE DES JEUX	30
§1. – <i>La théorie des jeux et ses applications en droit de la concurrence</i> ..	30

	PAGES
A. – <i>Eléments introductifs de théorie des jeux</i>	30
B. – <i>Application du dilemme du prisonnier aux marchés oligopolistiques</i>	32
§2. – <i>Les quatre conditions de la collusion tacite en théorie des jeux</i>	36
A. – <i>Compréhension mutuelle des termes de la coordination</i>	36
B. – <i>Mécanisme de punition du tricheur</i>	38
C. – <i>Détection des déviations</i>	39
D. – <i>Absence de contestation par les concurrents potentiels et clients de l'oligopole («non-contestation»)</i>	40
§3. – <i>Portée de la théorie des jeux</i>	41
A. – <i>Limites de la théorie des jeux</i>	41
B. – <i>Apports de la théorie des jeux</i>	43
 SECTION IV. – SYNTHÈSE DE LA THÉORIE ÉCONOMIQUE DE LA COLLUSION TACITE – THÉORIE DES JEUX ET APPROCHE MULTICRITÈRES	
§1. – <i>Caractéristiques intrinsèques du marché</i>	46
A. – <i>Du côté de l'offre</i>	46
1. <i>Structure et concentration de l'offre</i>	46
2. <i>Symétrie/similarité de l'offre</i>	47
3. <i>Concurrence potentielle et barrières à l'entrée</i>	47
4. <i>Capacités excédentaires de production</i>	48
5. <i>Interaction des offreurs sur plusieurs marchés (ou contacts multi-marchés)</i>	49
B. – <i>Du côté de la demande</i>	50
1. <i>Stabilité/volatilité de la demande</i>	50
2. <i>Croissance de la demande</i>	50
3. <i>Elasticité de la demande</i>	51
4. <i>Puissance d'achat compensatrice de la demande</i>	51
5. <i>Fidélité de la demande</i>	52
C. – <i>Autres caractéristiques intrinsèques du marché</i>	52
1. <i>Transparence du marché</i>	52
2. <i>Caractéristiques des transactions sur le marché</i>	53
3. <i>Homogénéité et différenciation de produits</i>	54
3.1. <i>Homogénéité de produits</i>	54
3.2. <i>Différenciation de produits</i>	55
4. <i>Innovation</i>	56
§2. – <i>Facteurs extrinsèques au marché</i>	56
A. – <i>Pratiques de facilitation mises en œuvre par les opérateurs</i>	57

	PAGES
1. «Clauses anglaises»	57
2. «Clauses du client (ou de l'acheteur) le plus favorisé»	58
3. Annonces publiques et préalables de prix	59
4. Systèmes d'échange d'informations : accords, participation à des associations professionnelles, etc.	60
5. Participations minoritaires, croisées et autres liens (administrateurs croisés, etc.)	61
6. Pratiques de «prix directeurs» (« <i>price leadership</i> »)	63
7. Systèmes de prix «livraison comprise» et de «points de parité» ..	65
8. Accords horizontaux de coopération	66
9. Autres : standardisation des systèmes de comptabilité, pratiques de mise en stock, prix de revente imposés, etc.	67
B. – <i>Mesures de facilitation prises par les pouvoirs publics</i>	68
1. Règlementations de prix (prix «plafonds»)	68
2. Diffusion d'informations sensibles par les pouvoirs publics (ou groupements associatifs)	69
3. Interventions d'autorités de concurrence et d'agences sectorielles de régulation	69
 SECTION V. – CONCLUSIONS – QUELQUES IMPLICATIONS JURIDIQUES DE LA THÉORIE ÉCONOMIQUE DE LA COLLUSION TACITE	 73
§1. – <i>De l'admissibilité de l'intervention sur le fondement du droit de la concurrence</i>	73
§2. – <i>De la diversité des facteurs propices à la collusion tacite</i>	75
§3. – <i>Des ambiguïtés de la théorie économique de la collusion tacite</i>	76
 CHAPITRE II. – Génèse du dispositif communautaire de contrôle de la collusion tacite en oligopole	 79
 INTRODUCTION	 79
 SECTION I. – NEUTRALISATION DE L'APPLICATION DE L'ARTICLE 81 TCE À LA COLLUSION TACITE EN OLIGOPOLE	 81
§1. – <i>Observations liminaires – les travaux de Posner et la notion de pratique concertée</i>	81
§2. – <i>La jurisprudence matières colorantes</i>	82
§3. – <i>Consolidation jurisprudentielle</i>	85
§4. – <i>Eviction de l'article 81 TCE pour le contrôle direct de la collusion tacite en oligopole</i>	88

	PAGES
SECTION II. – APPARITION DU CONCEPT DE POSITION DOMINANTE	
COLLECTIVE.....	89
§1. – <i>Emergence du concept de «position dominante collective» sous l'influence de la doctrine et de la Commission</i>	90
§2. – <i>L'affaire du verre plat italien</i>	94
A. – <i>La décision de la Commission</i>	94
B. – <i>L'arrêt du TPICE – admission du concept de position dominante collective</i>	96
C. – <i>«Liens économiques» et questionnements de la doctrine</i>	99
SECTION III. – APPLICATION DU CONTRÔLE DES CONCENTRATIONS À LA COLLUSION TACITE EN OLIGOPOLE.....	103
§1. – <i>Développement du contrôle de la position dominante collective par la Commission</i>	104
A. – <i>La décision Nestlé/Perrier</i>	105
B. – <i>Le développement de la jurisprudence administrative de la Commission</i>	107
1. <i>La décision Kali und Salz/MdK/Treuhand – l'importance des liens entre oligopoleurs</i>	107
2. <i>La décision ABB/Daimler-Benz – concurrence interne/externe</i> ...	108
3. <i>La décision Gencor/Lourho – premier cas d'interdiction</i>	109
C. – <i>Les questions en suspens</i>	111
§2. – <i>Consécration du concept de position dominante collective et «facteurs de corrélation» – l'arrêt France contre Commission</i>	113
A. – <i>L'arrêt de la Cour</i>	113
B. – <i>Incertitudes créées par l'arrêt – la notion de «facteurs de corrélation»</i>	115
§3. – <i>Interprétation extensive des «liens économiques» – l'arrêt Gencor Ltd. contre Commission</i>	117
§4. – <i>Clarification des conditions de fond de la position dominante collective – l'arrêt Airtours plc. contre Commission</i>	119
A. – <i>La décision de la Commission Airtours/First Choice</i>	121
1. <i>Présentation de la décision</i>	121
2. <i>Analyse critique de la décision</i>	123
B. – <i>L'arrêt d'annulation du TPICE</i>	126
C. – <i>Portée de l'arrêt Airtours plc. contre Commission</i>	128

	PAGES
§5. – <i>Formulation d'une approche modernisée de la collusion tacite – les lignes directrices sur l'appréciation des concentrations horizontales</i>	129
A. – <i>Le traitement de la position dominante collective au sein des lignes directrices</i>	131
B. – <i>Carences des lignes directrices</i>	132
SECTION IV. – L'APPLICATION DE L'ARTICLE 82 TCE À LA COLLUSION TACITE EN OLIGOPOLE?	133
§1. – <i>Exploitation du concept de position dominante collective hors de l'oligopole</i>	134
§2. – <i>Applicabilité du concept de position dominante collective aux oligopoles</i>	140
A. – <i>Confirmation implicite de l'applicabilité de l'article 82 TCE à la collusion tacite en oligopole – l'arrêt Compagnie Maritime Belge</i> ..	140
B. – <i>Confirmation explicite du potentiel d'applicabilité de l'article 82 TCE à la collusion tacite en oligopole – l'arrêt Laurent Piau contre Commission</i>	142
§3. – <i>Position de la Commission</i>	144
§3. – CONCLUSIONS	147

TITRE II

LE CONTRÔLE DE LA STRUCTURE
DES MARCHÉS OLIGOPOLISTIQUES

CHAPITRE III. – Le contrôle des opérations de concentration en oligopole	153
INTRODUCTION	153
SECTION I. – CHAMP D'APPLICATION DU CONTRÔLE DES CONCENTRATIONS EN OLIGOPOLE	155
§1. – <i>Compétence normative du Règlement</i>	155
A. – <i>Champ d'application de principe du Règlement</i>	155
B. – <i>Inertie du Règlement sur l'oligopolisation par croissance interne</i> ..	157
1. <i>Oligopolisation des marchés par croissance interne</i>	158
2. <i>Inertie du Règlement sur la formation de positions dominantes collectives par croissance interne</i>	160
C. – <i>Inertie du Règlement sur l'oligopolisation par «petites» concentrations</i>	161

	PAGES
§2. – <i>Pratique administrative de la Commission</i>	163
A. – <i>Immunité décisionnelle des concentrations verticales et conglo-</i> <i>mérales</i>	163
B. – <i>Le «filtrage» («screening») des concentrations horizontales</i>	167
1. <i>Position du problème et principes de filtrage</i>	167
2. <i>Examen critique du mécanisme de filtrage des lignes directrices</i>	171
§3. – <i>Conclusions intermédiaires</i>	174
 SECTION II. – STANDARD DE CONTRÔLE DE LA POSITION DOMINANTE	
COLLECTIVE EN CONTRÔLE DES CONCENTRATIONS	175
§1. – <i>La caractérisation de la position dominante collective</i>	176
A. – <i>Un contexte économique et procédural défavorable</i>	177
1. <i>Difficultés d'utilisation prédictive de la théorie économique de</i> <i>la collusion tacite</i>	177
2. <i>Difficultés informationnelles et procédurales inhérentes au</i> <i>Règlement</i>	181
2.1. <i>Disponibilité et traitement des informations</i>	182
2.2. <i>Fiabilité des informations collectées et comportements</i> <i>stratégiques des opérateurs</i>	184
B. – <i>Un standard juridique de caractérisation élevé</i>	185
1. <i>L'élévation du standard de caractérisation – l'approche straté-</i> <i>gique</i>	186
1.1. <i>L'approche structuraliste de la position dominante collective</i>	186
1.2. <i>L'approche stratégique de la position dominante collective</i>	191
1.3. <i>La limitation de la discrétion de l'autorité de contrôle</i>	193
2. <i>Les modalités concrètes de caractérisation de la position domi-</i> <i>nante collective</i>	195
2.1. <i>Elaboration d'un scénario de coordination tacite</i>	195
2.2. <i>Examen des conditions de la coordination tacite à l'aune des</i> <i>caractéristiques du marché</i>	199
C. – <i>Les caractéristiques de marché pertinentes pour la caractérisation</i> <i>de la position dominante collective</i>	201
1. <i>Caractéristiques de marché examinées par la Commission</i>	201
2. <i>La codification sélective des lignes directrices</i>	233
2.1. <i>Position du problème – sélectivité dans le traitement des</i> <i>caractéristiques de marché</i>	233
2.2. <i>Conséquences du problème – insécurité juridique généralisée</i>	236
D. – <i>Conclusion</i>	238
§2. – <i>Le lien de causalité entre la position dominante collective et la</i> <i>concentration</i>	238

	PAGES
A. – <i>La contribution de l'opération à la position dominante collective : création ou renforcement</i>	239
1. Position du problème	239
2. Réaffirmation jurisprudentielle de l'importance de la qualification de la situation concurrentielle avant la concentration	246
3. Le standard élevé de causalité	247
3.1. Des difficultés de qualification de la position dominante collective dans le passé – l'affaire <i>Sony/BMG</i>	247
3.2. Des difficultés d'évaluation de l'effet de renforcement d'une position dominante collective préexistante – la présomption du projet de lignes directrices	250
4. Quels standards de contrôle pour le renforcement d'une position dominante collective?	252
4.1. La qualification juridique de la situation concurrentielle du marché avant la concentration.	253
4.2. L'effet de renforcement d'une position dominante collective préexistante	257
5. Conclusions	259
B. – <i>L'imputation de la position dominante collective à la concentration</i>	260
1. Position du problème	261
2. Le standard d'imputation en droit positif – l'analyse contre-factuelle.	263
2.1. Présentation du standard en droit positif	263
2.2. Un standard d'imputabilité élevé	267
§3. – <i>Le standard de preuve de la position dominante collective</i>	268
A. – <i>Le standard de preuve de la position dominante collective en droit positif</i>	271
B. – <i>Justifications juridiques à l'adoption d'un standard de preuve élevé</i>	277
1. Nature prospective (ou <i>ex ante</i>) de l'analyse	277
2. Erreurs de type I et de type II	280
3. Lettre des textes et présomption de compatibilité des concentrations	283
4. Sévérité de l'infraction/degré de contrainte atteint par la décision	285
5. Conclusions	286
C. – <i>Une autre explication aux contraintes probatoires : la vérification juridictionnelle de la preuve</i>	287
1. Le contrôle juridictionnel marginal de la preuve	288
2. Le contrôle juridictionnel effectif de la preuve	289
3. Un frein juridictionnel à l'utilisation de la théorie de la collusion tacite en contrôle des concentrations?	292
§4. – <i>La gravité de la position dominante collective</i>	293

	PAGES
A. – <i>Indifférence de la magnitude de la coordination</i>	294
B. – <i>Importance de la durabilité de la coordination</i>	295
§5. – <i>Conclusions intermédiaires</i>	298
 SECTION III. – MESURES CORRECTIVES À LA POSITION DOMINANTE	
COLLECTIVE	299
§1. – <i>Problématique des mesures correctives en contrôle des concentrations</i>	300
A. – <i>Origine des mesures correctives</i>	300
B. – <i>Notion(s) de mesures correctives</i>	303
1. Mesures correctives «structurelles» et «comportementales»	303
2. «Remèdes» et «engagements»	305
C. – <i>Mesures correctives et position dominante collective</i>	306
1. Typologie des mesures correctives en matière de position dominante collective – l'étude de la Commission	306
1.1. Présentation	306
1.2. Problèmes rencontrés au sein de la typologie de la Commission	307
2. Typologie des mesures correctives en matière de position dominante collective – propositio	

	PAGES
B. – <i>La dissolution des «liens structurels» de coopération internes à l'oligopole – le problème juridique</i>	331
C. – <i>Remèdes visant à éradiquer les pratiques de facilitation de la coordination – les problèmes administratifs?</i>	333
1. Position du problème	333
1.1. La donnée administrative	333
1.2. La donnée juridique	335
2. Examen du problème	337
2.1. Des prétendues difficultés d'exécution des mesures comportementales	337
a) Surestimation des difficultés de surveillance des mesures correctives comportementales.....	338
b) Sous-estimation des avantages des mesures correctives comportementales	339
2.2. De l'interprétation excessive de l'arrêt <i>Gencor Ltd. contre Commission</i>	341
3. Champ d'application possible des mesures correctives comportementales en matière de pratiques de facilitation	343
§4. – <i>Conclusions intermédiaires</i>	345
CONCLUSIONS	346

TITRE III

LE CONTRÔLE DU COMPORTEMENT
DES ENTREPRISES EN OLIGOPOLE

CHAPITRE IV. – L'applicabilité des articles 81 et 82 TCE aux comportements des entreprises en oligopole	355
INTRODUCTION	355
SECTION I. – L'APPLICABILITÉ DE L'ARTICLE 81 TCE AUX ACCORDS CONCLUS PAR LES OLIGOPOLEURS	355
<i>Observations liminaires</i>	355
§1. – <i>Brève présentation des principes généraux d'application de l'article 81 TCE</i>	357
§2. – <i>L'action contre les liens noués par les oligopoleurs</i>	361
A. – <i>Les liens informationnels entre oligopoleurs</i>	362
1. Cadrage de la problématique – les accords d'échange d'informations statistiques	362
2. Applicabilité de l'article 81(1) TCE aux accords d'échange d'informations statistiques	364
3. Implications pratiques.....	367

	PAGES
B. – <i>Les liens industriels et commerciaux entre oligopoleurs</i>	369
1. Cadrage de la problématique – les accords horizontaux de coopération et d'entreprise commune	369
2. Applicabilité de l'article 81(1) TCE aux accords horizontaux de facilitation	371
2.1. Imprécisions des lignes directrices sur les accords de coopération horizontale	371
2.2. Clarifications dans le domaine des «entreprises communes de plein exercice»	378
3. Implications pratiques	383
C. – <i>Les liens verticaux entre les oligopoleurs et leurs partenaires économiques</i>	384
1. Cadrage de la problématique – les accords verticaux (et clauses) de facilitation	384
2. Applicabilité de l'article 81(1) TCE aux accords verticaux (et clauses) de facilitation	385
2.1. Genèse de la question en droit communautaire de la concurrence	385
2.2. Accords (et clauses) de facilitation visés par les lignes directrices	387
3. Implications pratiques	393
D. – <i>Les liens intellectuels entre oligopoleurs</i>	394
1. Cadrage de la problématique – les accords portant sur des droits de propriété intellectuelle	394
2. Applicabilité de l'article 81(1) TCE aux accords portant sur des droits de propriété intellectuelle	398
3. Implications pratiques	400
E. – <i>Les liens financiers entre oligopoleurs</i>	400
1. Cadrage de la problématique – les participations minoritaires sans contrôle	400
2. Applicabilité de l'article 81(1) TCE	402
2.1. Bref retour sur la jurisprudence <i>Philip Morris</i>	403
2.2. La question de l'instrument de l'investissement passif	405
2.3. La question de l'effet de l'investissement passif	408
3. Implications pratiques	410
§3. – <i>Limites à l'action contre les liens noués par les oligopoleurs</i>	412
A. – <i>Limites tenant aux conditions d'applicabilité de l'article 81(1) TCE</i>	412
1. L'exigence d'un accord	412
2. L'exigence d'une pluralité d'entreprises	416

	PAGES
B. – <i>Limites tenant au bénéfice d'une exemption en vertu de l'article 81(3) TCE</i>	418
1. Le bénéfice d'une exemption catégorielle automatique : une limite apparente	421
2. Le bénéfice d'une exemption individuelle : une limite formelle ..	423
2.1. Perspective économique.....	424
2.2. Perspective juridique	427
<i>Conclusions intermédiaires</i>	430
 SECTION II. – L'APPLICABILITÉ DE L'ARTICLE 82 TCE AUX PRATIQUES ABUSIVES DES OLIGOPOLEURS	
	431
<i>Observations liminaires</i>	431
§1. – <i>Brève présentation des principes généraux d'application de l'article 82 TCE</i>	432
A. – <i>La position dominante</i>	433
B. – <i>L'abus</i>	434
§2. – <i>La position dominante collective : une collusion tacite effective</i>	439
A. – <i>L'applicabilité de la notion de position dominante collective aux oligopoles collusifs</i>	439
1. Bref rappel de l'arrêt <i>Laurent Piau contre Commission</i>	439
2. Portée de l'arrêt <i>Laurent Piau contre Commission</i>	441
3. Conclusion	443
B. – <i>La question du degré d'effectivité de la collusion tacite</i>	443
1. Position du problème	443
2. Appréciation	445
C. – <i>Conclusion</i>	447
§3. – <i>Les comportements atteints par l'article 82 TCE – La question de l'abus de position dominante collective</i>	447
A. – <i>Etat jurisprudentiel de la question</i>	448
1. Le principe d'«immunité» de la position dominante collective et sa conséquence directe.....	448
2. Le principe de responsabilité collective et individuelle des oligopoleurs	450
3. Conclusion	452
B. – <i>Les propositions de la doctrine</i>	452
1. L'abus dans le niveau de la collusion tacite?.....	453
1.1. Présentation : la thèse du Professeur Whish	453
1.2. L'application de l'article 82 TCE aux prix collusifs excessifs? Eléments d'appréciation	455

	PAGES
a) Inefficacité d'une norme sanctionnant le niveau des prix collusifs	456
b) Impraticabilité des mesures correctives en matière de prix excessifs collusifs	458
c) Inutilité d'une intervention contre les prix excessifs collusifs	462
1.3. Conclusion	463
2. L'abus dans les pratiques de facilitation des oligopoleurs?	464
2.1. Présentation	464
2.2. Appréciation	465
3. L'abus de position dominante collective – l'approche légaliste (ou photographique)?	467
3.1. Présentation de l'approche légaliste	467
3.2. Problèmes posés par l'approche légaliste	468
a) Le risque d'erreur de type I	468
b) Le risque d'effets pervers	469
c) Le risque d'utilisation stratégique des voies de droit?	470
3.3. Conclusion	471
C. – <i>Une approche économique (ou dynamique) de l'abus de position dominante collective en oligopole?</i>	472
1. Les abus de protection de la position dominante collective	474
1.1. Cadrage de la problématique – les comportements stratégiques à l'entrée	474
a) Comportements stratégiques de dissuasion	475
b) Comportements stratégiques d'éviction	477
c) Comportements stratégiques d'induction	478
1.2. Eléments d'appréciation	479
a) Eléments d'appréciation en droit	479
b) Eléments d'appréciation en opportunité	483
2. Les abus d'adaptation de la position dominante collective	487
2.1. Cadrage de la problématique – les comportements stratégiques d'adaptation de la collusion tacite	487
2.2. Eléments d'appréciation	490
<i>Conclusions intermédiaires</i>	494
<i>Conclusions</i>	495
CHAPITRE V. – La mise en œuvre des articles 81 et 82 TCE aux comportements des entreprises en oligopole	497
INTRODUCTION	497
SECTION I. – L'OBSERVATION A PRIORI DES RÈGLES DE COMPORTEMENTS PAR LES OLIGOPOLEURS.	498
§1. – <i>Observations liminaires – notion d'auto-évaluation</i>	498
§2. – <i>L'auto-évaluation dans l'article 81 TCE</i>	499

	PAGES
A. – <i>Rétroactes : le système issu du Règlement 1/2003</i>	499
B. – <i>Le contexte économique et informationnel d'auto-évaluation des accords</i>	501
1. Imperfection de l'information dans le temps	501
2. Dimension «privative» de l'information	501
3. Aléa moral	502
C. – <i>Les difficultés liées à l'hétérogénéité des standards économiques et juridiques d'auto-évaluation</i>	504
1. Position du problème	504
2. Les standards d'évaluation des accords de facilitation de la collusion tacite	505
3. Appréciation	510
D. – <i>Conclusions – inefficacité de l'auto-évaluation et voies d'amélioration</i>	515
§3. – <i>L'auto-évaluation dans l'article 82 TCE</i>	518
A. – <i>Etat de la question</i>	518
B. – <i>Evolution possible de la question</i>	520
C. – <i>Conclusions – défis de l'auto-évaluation et voies d'améliorations</i>	523
SECTION II. – <i>L'APPLICATION A POSTERIORI DES RÈGLES DE COMPORTEMENTS PAR LES INSTITUTIONS COMPÉTENTES</i>	524
§1. – <i>«Qui?» – la question des institutions investies de la mise en œuvre des règles de comportements en oligopole</i>	525
A. – <i>Position du problème</i>	525
B. – <i>L'intervention des juridictions ordinaires – limites</i>	527
1. Difficultés probatoires	527
1.1. Expertise limitée des juridictions ordinaires face aux questions économiques complexes	528
1.2. Inaccessibilité de l'information «privative» détenue par les défenderesses – <i>Actori incumbit probatio</i>	530
2. Rigidité de l'intervention des juridictions sur la base des règles de comportements	532
3. Sensibilité à des thématiques étrangères à la protection de la concurrence	533
C. – <i>L'intervention des autorités de concurrence – avantages</i>	534
1. Bref rappel des modalités d'intervention des autorités de concurrence	534
2. Expertise économique des autorités de concurrence	536
3. Pouvoirs d'investigation des autorités de concurrence	536

	PAGES
4. Flexibilité de l'intervention des autorités de concurrence	538
D. – <i>Conclusion</i>	540
§2. – « <i>Où?</i> » – la question du « <i>dépistage</i> » des oligopoles collusifs	542
A. – <i>Position du problème</i>	542
B. – <i>Solution du problème</i>	545
§3. – « <i>Comment?</i> » – la question de la preuve de la violation des règles de comportements par les oligopoleurs	547
A. – <i>La preuve empirique de la collusion tacite</i>	547
1. La preuve empirique de la collusion tacite – éclairage économique	548
2. La preuve empirique de la collusion tacite – éclairage jurisprudentiel	551
B. – <i>La preuve empirique de l'effet anticoncurrentiel des pratiques litigieuses</i>	553
1. La vérification empirique dans le cadre de l'article 81 TCE	553
2. La vérification empirique dans le cadre de l'article 82 TCE	555
§4. – « <i>Combien?</i> » – la question des sanctions des violations des règles de comportements par les oligopoleurs	557
A. – <i>Propositions de la doctrine</i>	558
B. – <i>Appréciation</i>	559
§5. – « <i>Autrement?</i> » – la question de voies nouvelles d'administration des règles de comportements	561
A. – <i>Bref examen des propositions de la doctrine</i>	561
1. Présentation des investigations de marché (« <i>market inquiries</i> »)	562
2. Propositions de la doctrine britannique	564
3. Appréciation	565
B. – <i>Utilité des enquêtes sectorielles au regard de la collusion tacite en oligopole</i>	565
1. L'intervention par coups de projecteur sur les pratiques commerciales de l'oligopole (« <i>sunshine regulation</i> »)	566
2. L'intervention par déclaration des structures de marchés en collusion tacite (« <i>regulation by declaration</i> »)	567
3. L'intervention sur l'environnement de l'oligopole	568
3.1. L'effet de « <i>révélation</i> » de l'environnement de l'oligopole	569
a) La facilitation de la collusion tacite par le comportement anticoncurrentiel d'opérateurs tiers	569
b) La facilitation de la collusion tacite par les pouvoirs publics	570

TABLE DES MATIÈRES

685

	PAGES
c) La facilitation de la collusion tacite par les autorités de concurrence, les autorités de régulation et le juge.....	572
3.2. Retombées pratiques	574
CONCLUSIONS	576
CONCLUSION GÉNÉRALE	
Conclusion	581
QUATRIÈME ACTE.....	584
<i>Scène finale. – Le Commissaire, l'économiste, le juriste</i>	584
Bibliographie	587
Sources législatives et jurisprudentielles	623
Annexe. Principales décisions de la Commission analysant la position dominante collective en contrôle des concentrations...	647
Table des matières	671